

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

**RENCONTRE NATIONALE DES DIRECTEURS DE
L'EMPLOI DE WILAYA**

Alger- 28 janvier 2012

**Communication de Monsieur Tayeb LOUH , Ministre du
Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale**

Janvier 2012

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة العمل و التشغيل و الضمان الإجتماعي
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
لقاء وطني للمدراء الولائيين للتشغيل
Rencontre Nationale des Directeurs de l'Emploi de Wilaya

الجزائر - 2012/01/28



**Au Nom de Dieu le Clément,
Le Miséricordieux et Paix et Bénédiction soient
accordées à Notre Prophète Mohamed**

Mesdames et Messieurs les Cadres centraux,

**Mesdames et Messieurs les Directeurs de l'Emploi de
Wilaya,**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de
l'ANEM,**

Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que nous accueillons à l'occasion de cette rencontre nationale les cadres des Directions de l'Emploi de Wilaya et les Directeurs Régionaux de l'Agence Nationale de l'Emploi.

Comme vous le savez cette rencontre constitue un espace particulier pour promouvoir les mécanismes de l'emploi et consolider les programmes publics de l'emploi.

Qui dit programme et plan d'action dit nécessairement évaluation et appréciation périodique des actions menées dans ce cadre.

C'est à ce titre, que nous nous réunissons aujourd'hui pour procéder à une évaluation objective et sans complaisance de notre action, au titre de l'année 2011, en matière de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage qui, comme vous le savez, constitue un des axes

prioritaires du programme de Son Excellence le Président de la République.

Dans ce contexte, il importe de rappeler que notre action s'inscrit dans le cadre global de la politique nationale de l'emploi telle que définie par le plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage adopté en 2008.

Notre rencontre d'aujourd'hui revêt une importance particulière, dès lors que nous procédons à l'évaluation de l'action menée durant l'année 2011 qui est une année marquée par les importantes mesures prises par son Excellence, Monsieur le Président de la République, lors du Conseil des Ministres du 22 février 2011, en faveur notamment de l'encouragement de l'investissement d'une manière générale et de la promotion de l'emploi en particulier.

C'est ainsi que pour ce qui est de la promotion de l'emploi, les mesures ont porté d'une part, sur un allègement et une facilitation des procédures et modalités de création de micro entreprises dans le cadre des dispositifs gérés par l'ANSEJ et la CNAC et d'autre part, sur une amélioration des conditions de prise en charge des jeunes primo demandeurs d'emploi dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle.

Concernant la création d'activités , il est important de souligner qu'outre la réduction du niveau de l'apport personnel des promoteurs à un niveau tout à fait symbolique et l'introduction de différés plus importants en matière de remboursement, la panoplie des activités éligibles aux dispositifs d'appui à la création d'activités a été enrichie avec l'introduction des véhicules ateliers et

des cabinets groupés en plus de l'introduction du PNR loyer qui constitue une réponse à une contrainte importante rencontrée par les promoteurs pour abriter leurs activités .

Parallèlement à ces mesures visant la facilitation de la création de micro entreprises, il est important de rappeler également la décision de réserver un quota de la commande publique aux micro entreprises.

Cette décision, consacrée dans le nouveau code de l'opérateur public qui sera bientôt promulgué permettra d'assurer un plan de charge aux micro entreprises et de garantir de ce fait, leur viabilité et leur développement futur.

Pour sa part, le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle a enregistré une amélioration notable de la rémunération des jeunes insérés dans ce cadre et un allongement significatif de la période d'insertion ; ce qui permettra d'améliorer sensiblement l'employabilité des jeunes bénéficiaires et d'accroître leurs chances d'intégration durable dans le monde du travail.

Mesdames et Messieurs,

Les mesures que je viens d'évoquer brièvement, ont suscité un engouement et une adhésion sans précédent auprès des jeunes qui ont vu dans ces dispositifs une opportunité et un moyen de s'insérer dans le monde du travail.

Ceci a permis d'enregistrer des résultats jamais atteints à ce jour, tant en matière de promotion de la micro activité que de promotion de l'emploi salarié à travers le

Dispositif d'Aide à l'insertion professionnelle où l'activité d'intermédiation de l'Agence nationale de l'Emploi .

Ainsi, les résultats enregistrés en matière de promotion de la micro entreprise se sont traduits par une nette amélioration des performances des deux organismes en charge de la promotion de la micro entreprise à savoir l'ANSEJ et la CNAC.

Au cours de l'année 2011, l'engouement suscité chez les jeunes désireux de se lancer dans la création de leur propre activité s'est traduit par un accroissement très important du nombre de dossiers déposés par rapport à l'année 2010.

Pour sa part, le nombre de projets financés en 2011 dans le cadre des deux dispositifs a plus que doublé par rapport à l'année précédente passant de **30.106 projets** financés en 2010 à **61.111 projets** en 2011 .

L'emploi généré par les projets financés durant l'année 2011, est passé quant à lui, de **75.936 emplois directs** en 2010 et **128.357** en 2011, soit un accroissement de plus de **70%**.

Si l'on prend le cumul depuis le lancement des dispositifs jusqu'au 31 décembre 2011, ce sont **222.453** micro entreprises ayant généré **570.406** emplois directs qui auront été financés dans le cadre des deux dispositifs de soutien à la création de micro activités.

S'agissant de la promotion de l'emploi salarié, les mesures introduites en 2011 ont permis d'améliorer considérablement les performances du Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle.

660.810 jeunes primo demandeurs d'emploi ont pu être insérés en 2011, dans le cadre du Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle contre 273.141 insertions en 2010 soit un accroissement de 142%.

Au total, **1.375.865** insertions ont été réalisées depuis le lancement du dispositif en juin 2008 jusqu'à fin 2011.

Par ailleurs, les recrutements en **Contrats de Travail Aidés** ont connu également une évolution appréciable de près de **43%** passant de **16.937** recrutements en 2010 à **24.188** recrutements en 2011

En cumulé depuis le lancement du dispositif, **49.151** jeunes ont été recrutés en contrat de travail aidé (CTA) qui pour rappel constitue un recrutement classique bénéficiant d'une contribution de l'Etat au salaire de poste du jeune recruté.

Outre l'insertion des jeunes dans le cadre des différents contrats, une attention particulière est accordée à l'amélioration des qualifications des jeunes primo demandeurs d'emploi.

Ainsi, **9.716** primo demandeurs d'emploi âgés de 16 à 20 ans ont suivi une formation dans divers métiers en déficit au niveau local et **1.034** autres jeunes ont été inscrits au niveau des centres de formation professionnelles en septembre 2011.

Ceci étant, il convient également de rappeler que dans le cadre de l'activité classique d'intermédiation sur le marché du travail, les performances de l'ANEM, suite à la mise en œuvre du programme de réhabilitation lancé à partir de fin 2006, s'améliorent d'année en année comme l'atteste l'évolution des placements effectués qui sont passés de **64.092** en 2005 à **181.589** en 2011 soit un accroissement des placements annuels de plus de **183%**.

A ces placements, il convient d'ajouter les placements effectués par les agences privées de placement agréées,

créées suite aux réformes introduites dans la législation relative au placement des travailleurs et au contrôle l'emploi. Pour rappel, ces organismes ont contribué au placement de **6.245** demandeurs d'emploi en 2011.

En résumé, l'activité de l'année 2011, en termes de contribution à l'insertion professionnelle du secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, a été marquée par le recrutement de **212.022** demandeurs d'emploi dans le cadre de l'intermédiation classique et **660.810** insertions dans le cadre du DAIP soit **872.832** demandeurs d'emploi soustraits au chômage.

A ces résultats, il convient d'ajouter également, les **128.357 emplois directs** créés par les projets de micro entreprises financés durant l'année 2011

Mesdames et Messieurs,

L'impact des programmes de développement mis en œuvre depuis une décennie et les efforts consentis en matière de promotion de l'emploi et de l'amélioration des performances en matière d'intermédiation ont permis d'amorcer un processus continu de réduction du niveau du chômage dans notre pays.

Ces résultats positifs obtenus grâce à la mobilisation de moyens humains et matériels très importants, s'ils sont matière à satisfaction ne doivent cependant pas nous faire sombrer dans le piège de l'auto satisfaction. Le défi de l'emploi et de la lutte contre le chômage est loin d'être complètement relevé. Beaucoup d'efforts ont été consentis certes et les résultats sont là, mais c'est maintenant plus que jamais que nous devons redoubler de mobilisation et d'intelligence pour répondre aux attentes de nos concitoyens notamment des jeunes, qui n'ont pas encore eu la chance d'accéder à un poste de

travail et de participer à la création de richesses, chacun selon ses capacités.

L'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, notamment des jeunes primo-demandeurs, devra constituer votre préoccupation quotidienne afin de relever le défi de la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage.

Dans ce cadre, il importe de veiller au respect des instructions visant à prioriser la main d'œuvre locale lorsque les profils existent et à assurer une synergie et une coordination des efforts de toutes les structures du secteur en vue d'assurer aux jeunes une insertion professionnelle en rapport avec leurs qualifications et une orientation vers des créneaux qui leur permettront d'affirmer leurs capacités et de contribuer, ainsi, au développement local.

Je vous rappelle que les objectifs retenus à l'indicatif de notre département pour l'exercice 2012 portent sur **400.000 nouvelles insertions** de primo demandeurs d'emploi dans le cadre du Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle dont **100.000** au titre des contrats de travail aidés qui viendront s'ajouter aux effectifs déjà en poste .

Pour sa part, l'ANEM devra assurer le placement de **200.000** demandeurs d'emploi dans le cadre de son activité d'intermédiation.

Concernant le développement de la micro activité, ce sont **79.000** projets qu'il faudra financer en 2012 dont **64.000** au titre du dispositif ANSEJ et **15.000** au titre du dispositif géré par la CNAC.

Ces quelques chiffres témoignent de l'intensité de l'effort des pouvoirs publics pour promouvoir l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, notamment des jeunes. Ils témoignent également de l'ampleur de la tâche et du défi que nous devons relever.

Aussi, les efforts devront concourir à assurer :

- La mobilisation de tous les personnels à tous les niveaux , central et local ;
- Une plus grande coordination avec les secteurs de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, pour une meilleure adaptation des formations par rapport aux exigences du marché de l'emploi;
- Une information et une communication de qualité en direction des citoyens afin de leur permettre d'être mieux informés sur l'importance et la nature des programmes que nous mettons en œuvre et sur les opportunités d'emploi.
- La transparence et la bonne gouvernance dans la gestion et la mise en œuvre des programmes et de la gestion des offres d'emploi. A cet effet, le contrôle des placements conformément à la législation et à la réglementation en vigueur devra être renforcé afin d'assurer à tous et à chacun l'égalité des chances d'accès à un emploi décent.

- La gestion rationnelle et rigoureuse des ressources financières octroyées pour le financement des programmes d'emploi ;
- Le suivi permanent des opérations de constructions et d'équipements des sièges de direction dans vos wilayas.

Par ailleurs, il appartient à chacun de vous , au niveau local, de faire preuve d'initiative pour identifier et saisir les opportunités d'emploi et pour mettre en place des passerelles avec les différents secteurs, plus particulièrement ceux qui souffrent d'un manque de main d'œuvre qualifiée.

Dans ce contexte, le recours à la main d'œuvre étrangère ne doit en aucun cas constituer une finalité ni une fatalité. Ce recours ne doit être perçu que comme une phase transitoire et conjoncturelle d'adaptation de l'offre de main d'œuvre par rapport aux besoins du marché et de l'évolution des techniques et des technologies.

A cet égard, une attention particulière devra être accordée à l'encouragement de la formation en milieu professionnel dans les profils enregistrant un déficit sur le marché du travail et au développement de la formation dans les petits métiers et l'artisanat ;

Je vous remercie de votre attention.

